

Ville de Paris

Charte de la concertation sur PARIS NORD-EST ELARGI

I- CONTEXTE ET ENJEUX URBAINS DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le secteur de grand projet urbain « Paris Nord-Est », engagé dès 2002, d'une superficie de 200 ha, au nord des 18ème et 19ème arrondissements reste pour Paris un des enjeux majeurs des prochaines décennies en termes de renouvellement urbain, de développement économique comme de cohésion sociale. Paris a choisi d'y poursuivre la consolidation d'une ville mixte et solidaire, exemplaire en termes de développement durable, ouverte à l'innovation architecturale.

Au regard de l'évolution métropolitaine qui se dessine, le découpage « opérationnel du territoire des projets de Paris Nord-Est défini en 2002 » semble dépassé. La nouvelle donne des logiques de transport et de centralités, place ce site au centre d'un autre dispositif intercommunal, qui s'étend des gares de l'Est et du Nord dans Paris au cœur de Saint-Denis, territoires constituant, à l'évidence, une des polarités émergentes de la nouvelle métropole.

Une nouvelle étude urbaine sur un périmètre dit « Paris Nord-Est Elargi » (PNEE) a été engagée en 2013.

Le périmètre du secteur élargi de Paris Nord-Est étendu jusqu'aux gares du Nord et de l'Est couvre, sur Paris, environ 600 hectares au nord du 10ème arrondissement et englobe une grande partie des 18ème et 19ème arrondissements. C'est un périmètre de réflexion large incluant de multiples opérations identifiées ou potentielles de tailles très variables (sur environ 200 ha pour PNE et 80 ha pour le pôle gares du Nord et de l'Est). Ces opérations seront le levier des mutations urbaines dans le tissu urbain ancien constitué dans lesquelles elles sont insérées et l'occasion d'améliorer la cadre de vie et le fonctionnement des quartiers alentour pour leurs habitants et usagers. A côté de ce périmètre, les terrains de la Plaine Saint-Denis sont destinés, sous le pilotage de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune au nord ou de la Ville de Pantin à l'est, à une urbanisation importante à moyen terme.

La délibération 2002DAUC83 des 24 et 25 juin 2002 a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement du secteur Paris Nord-Est, que la présente charte précise.

II - PRINCIPES DE LA CONCERTATION

Depuis 2004, le principe de la concertation figure dans la Charte de l'environnement et est inscrit au préambule de la Constitution Française. Les publics doivent non seulement être informés mais aussi participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur leur environnement.

La Ville de Paris, en application de la loi sur la démocratie de proximité, a élaboré en 2010 une Charte parisienne de la participation dont les principes doivent guider les modalités d'organisation des concertations ouvertes sur les grands projets d'urbanisme parisiens.

Il est ci-dessous rappelé les principes de la charte parisienne de la participation qui régit le processus participatif sur Paris Nord-Est Elargi.

- **La démocratie participative est une aide à la prise de décision publique.** La concertation sur les projets urbains a pour vocation d'améliorer et d'enrichir leurs contenus et de faire émerger des propositions qui recueillent un large consensus dans le sens de l'intérêt général et de la solidarité; (clef n°1 et 8 de la

- **Le débat et la confrontation d'idées ont pour objectif d'éclairer les choix** par un dialogue constructif, respectueux des idées de chacun, tout au long du processus d'aménagement, en amont des décisions des élus; (clef n°6)

- **La participation du plus grand nombre et la représentativité de tous les publics sont recherchées** notamment par l'usage des nouvelles technologies de l'information en développant l'accessibilité des informations, l'écoute de tous et de chacun, l'échange et le débat argumenté; (clef n°2, 3 et 7)

- **La Ville de Paris et les Mairies d'arrondissement animent la démocratie locale** et la font vivre par la mise à disposition de moyens attribués à la concertation Paris Nord-Est Elargi ; (clef n°4)

- **Les modalités et étapes du processus participatif sont énoncées très en amont**, dès les phases de diagnostic et de définition des cahiers des charges des projets afin de favoriser la concertation entre tous les acteurs concernés; (clef n°8)

- **La motivation des décisions des élus prend en considération les résultats de la concertation.** Le bilan de la concertation comporte une synthèse des observations exprimées et figure aux dossiers d'études d'impact et d'enquêtes publiques; (clef n°6)

- **La concertation se déroule sous l'égide d'un tiers garant** dont la mission est de veiller à la qualité des échanges ainsi qu'à la prise en compte des avis exprimés, en toute transparence et impartialité; (clef n°5)

- **Les processus participatifs font l'objet d'une évaluation** par la Commission parisienne du débat public, de même que le processus participatif de Paris Nord-Est Elargi, sur la base d'un rapport annuel établi par le garant de la concertation. (clef n°10)

III - LA CONCERTATION SUR PARIS NORD-EST ELARGI

A – LA GOUVERNANCE

1 - Le Comité d'organisation de la Concertation (COC)

a - Son rôle :

Le Comité d'Organisation de la Concertation (COC) est le lieu de l'organisation de la concertation sur le territoire de Paris Nord-Est Elargi. Il permet de suivre l'évolution et l'avancement des projets urbains sur les différents secteurs opérationnels du périmètre et a pour objectif de définir et d'aider à la mise en œuvre d'une stratégie de concertation partagée.

Le Comité d'Organisation de la Concertation, prenant en compte les avis exprimés par ses membres, émet des propositions concernant les modalités et le calendrier de la concertation sur les différents projets qui lui sont soumis.

Il examine les demandes éventuelles et peut proposer d'engager des études complémentaires nécessaires à la bonne mise en concertation d'un projet.

Il peut proposer au sein du Comité d'Organisation de la Concertation, la création de groupes de travail techniques ou thématiques sur des sujets spécifiques. Dans cette éventualité, le comité d'organisation de la concertation propose également en séance plénière, pour chaque groupe de travail, sa composition, sa mission, ses objectifs ainsi que son calendrier prévisionnel.

Il peut proposer si nécessaire la création d'un comité de suivi sur un secteur d'aménagement.

En cas de besoin, les propositions du Comité d'Organisation de la Concertation pourront faire l'objet d'un arbitrage des élus.

b- Son fonctionnement

Le Comité d'Organisation de la Concertation se réunit au moins une fois par an, sous l'autorité de son Président, l'adjoint à la Maire de Paris, Chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, et en présence du garant de la concertation.

Le Secrétariat du Comité d'Organisation de la Concertation est assuré par les services de la Ville (Direction de l'urbanisme et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)) sous l'égide du garant de la concertation. Il a en charge la mise en œuvre des décisions arrêtées par le Comité ainsi que le suivi de l'information et de la concertation. Au sein du Secrétariat, une personne référente est désignée comme interlocutrice des acteurs concernés pour toutes questions techniques en débat.

Les comptes-rendus de réunions sont validés par le garant. Ils sont ensuite diffusés sur la plateforme participative de Paris Nord-Est Elargi dans un délai de deux mois maximum.

c - Sa composition

La Liste des participants est arrêtée sur la base du volontariat, à l'issue de la réunion du Comité d'Organisation de la Concertation du 4 juin 2015 et peut être évolutive.

Le Comité d'Organisation de la Concertation réunit :

- **Le collège des décideurs publics:**
 - L'Adjoint à la Maire de Paris, Chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, (titulaire)
 - Le Conseiller délégué à l'Architecture et aux Grands Projets de Renouvellement Urbain (titulaire)
 - L'Adjointe à la Maire, Chargée de la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi (titulaire)
 - L'Adjointe à la Maire de Paris, Chargée de la Sécurité, de la Prévention, de la Politique de la Ville et de l'Intégration (titulaire)
 - L'Adjoint à la Mairie de Paris, Chargé des transports, de la Voirie, des déplacements et de l'espace public (suppléant)
 - L'Adjoint à la Maire, Chargé de toutes les questions relatives au logement et à l'hébergement d'urgence (suppléant)
 - L'adjointe à la Maire de Paris, Chargée de toutes les questions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au plan climat énergie territorial (suppléante)
 - La Conseillère déléguée aux Espaces verts, à la Nature, à la Biodiversité et aux Affaires funéraires (suppléante)
 - Les Maires des 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements ou leurs représentants
 - Les Maires des communes d'Aubervilliers, Saint-Ouen, Pantin, Saint-Denis et les Présidents de Plaine commune, Est Ensemble ou leurs représentants
- **Le collège des partenaires institutionnels et privés:**

Il réunit les aménageurs, promoteurs, bailleurs et partenaires institutionnels concernés (SNCF, RFF, STIF, APHP, RATP, Préfecture, CPCU, ERDF, GRDF, CLIMESPACE, Eau de Paris, Fondation Condorcet...).
- **Le collège des représentants des habitants et usagers:**

Il réunit les associations, conseils de quartier, syndicats, habitants et utilisateurs concernés par les aménagements.

Pour ces deux derniers collèges, chaque entité dispose de deux sièges.

La durée du mandat est de trois ans renouvelable une fois et ne peut excéder la durée du mandat municipal.

Le Comité d'Organisation de la Concertation est ouvert à de nouveaux membres et personnes qualifiées sur invitation, sur proposition d'un de ses membres et par vote à la majorité.

2 - Les comités de suivi

a - Leur rôle

Le comité de suivi a pour rôle de faire vivre la concertation à l'échelon local dans toutes les phases du processus d'aménagement, du diagnostic à la réalisation, pour un secteur d'aménagement spécifique.

b - Leur fonctionnement

A l'initiative des Mairies d'arrondissement, un comité de suivi à l'échelle de chacun des secteurs d'aménagement de Paris Nord-Est Elargi peut être constitué dès le stade des études préalables.

Les documents validés par les aménageurs présentés lors de chacune des séances ainsi que les comptes-rendus des comités sont diffusés aux participants dans un délai d'un mois maximum et mis sur la plateforme participative dédiée de Paris Nord-Est Elargi et sur le site de la Mairie d'arrondissement concernée.

Il est organisé sous l'autorité du Maire d'arrondissement ou de son représentant qui le préside.

c - Leur composition

Le comité de suivi réunit élus de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement concernés, des opérateurs, habitants, usagers et associations, du secteur pour lequel le comité de suivi est organisé. La composition est arrêtée par la Mairie d'arrondissement concernée. Les participants au comité de suivi sont tenus à un engagement d'assiduité.

3 – Le garant de la concertation

Personnalité indépendante, le garant de la concertation est mandaté par la Ville de Paris pour assurer la qualité et le bon déroulement de la concertation. Il en suit toutes les phases, veille à la transparence de l'information, à l'expression de la diversité des points de vue et à la qualité de l'écoute mutuelle entre tous les acteurs de la concertation. Il s'assure que tous les moyens humains, matériels et financiers soient mis en œuvre pour la concertation.

Il peut entendre les personnes physiques ou morales qui souhaitent le rencontrer. Il tient des permanences régulières à la maison des projets de Paris Nord-Est Elargi, 40 boulevard Ney, 75018 PARIS.

Il s'assure de la rédaction des comptes-rendus de réunions publiques, du Comité d'Organisation de la concertation et des comités de suivi dans des délais raisonnables et les valide. Il rédige un rapport annuel sur la manière dont la concertation a été menée qui comprend une synthèse des observations exprimées par les acteurs et publics concernés lors des réunions publiques ou des concertations numériques. Ce rapport est rendu public et fait l'objet d'une présentation devant le Comité d'organisation de la concertation.

B - LES FORMES DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE ET LES OUTILS DISPONIBLES

Compte tenu de la complexité du projet de Paris Nord-Est Elargi et de ses différents secteurs d'aménagement, la participation des parties prenantes doit prendre des formes variées afin de garantir le recueil le plus large possible des divers points de vue sur chacun des projets. A chaque étape du projet, des réunions publiques, des ateliers, des visites de site, des balades urbaines et/ou des débats permettent de dialoguer avec les habitants et usagers et d'enrichir ainsi les projets de par leurs expertises d'usages.

Les formes de participation sont organisées en bonne synergie et adéquation avec le dispositif des concertations préalables et des enquêtes publiques prévues par les codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Enoncées ci-dessous, elles sont signalées à titre indicatif et ne sont pas limitatives.

1 - Les formes de participation

Les réunions publiques et conférences citoyennes :

Elles sont ouvertes à tous. Elles permettent de rendre compte de l'avancement des projets et des modalités de concertation qui sont mises en œuvre, de répondre aux questions et de recueillir l'avis des participants. Elles sont des outils indispensables de co-construction des projets urbains.

Les ateliers participatifs thématiques ou groupes de travail :

Ils sont ouverts à tous, et ont pour objectif d'enrichir la réflexion sur des sujets transversaux et thématiques au projet d'aménagement (redynamisation commerciale, végétalisations, nouveaux usages etc...). Ils peuvent prendre la forme numérique (débat et contribution dans le cadre d'un forum sur internet) et/ou physique en salle. Ils sont animés par des spécialistes de la concertation.

Les concours d'urbanisme et d'architecture :

Des représentants d'usagers ou associations d'habitants participent avec voix délibérative à certains jurys de sélection des projets lors de concours d'urbanisme, d'architecture ou de paysage.

Les expositions commentées, balades urbaines et visites de site :

Elles sont un outil pédagogique permettant de présenter et visualiser les projets dans leur complexité. Ouvertes à tous, elles permettent dans un cadre moins formel, de pouvoir recueillir l'avis des participants.

2 - Les modalités de participation

L'invitation à participer à ces différents temps de rencontres est communiquée dans la mesure du possible, 15 jours au plus tard avant leurs tenues. Panneaux lumineux, plateforme participative de Paris Nord-Est Elargi, sites internet de Paris.fr et des Mairies d'arrondissement, affiches et affichettes peuvent être mobilisés pour en faire la publicité.

Quelle que soit la forme envisagée pour recueillir les différents points de vue des parties prenantes, elle s'organise sur la base d'une présentation pédagogique claire et accessible des sujets à traiter. Les documents présentés et les comptes-rendus sont mis en ligne à l'issue des rencontres sur paris.fr et sur la plateforme participative de Paris Nord-Est Elargi.

3 – Les outils d'information et de communication dédiés

La maison des projets Paris Nord-Est : elle est située 40 boulevard Ney, à Paris dans le 18^{ème} arrondissement et est ouverte à tous. Elle est un véritable lieu d'accueil et d'information des publics qui

peuvent s'informer, **faire part de leur avis, formuler des suggestions sur les différents projets urbains** en cours de réalisation par le biais des permanences et d'outils dédiés (maquettes, panneaux d'exposition...).

La plateforme participative de Paris Nord-Est paris-nord-est.imaginons.paris

Elle a une double fonction et est conçue comme :

- *un espace d'information* : il traite de l'avancée du projet de Paris Nord-Est Elargi et de ses secteurs d'aménagement, des modalités et du calendrier de la concertation.
- *un espace collaboratif* : il permet de débattre avec les internautes dans des temps définis, de divers sujets (comme par exemple les débats mis en ligne en juin 2013 sur les thèmes « d'habiter Paris Nord-Est » ou de « travailler à Paris Nord-Est »). Ce module collaboratif numérique ne se substitue pas au débat organisé dans le cadre d'une réunion ou d'un atelier participatif. Il est complémentaire.

Un lien permanent avec l'équipe projet : l'expression citoyenne directe concernant l'aménagement de Paris Nord-Est Elargi est favorisée par une adresse internet créée, dédiée au projet concertation@parisnordest.fr. Celle-ci permet à tous ceux qui le souhaitent de poser des questions et émettre des avis et propositions sur les sujets liés à Paris Nord-Est Elargi et ses secteurs d'aménagement.

Des outils complémentaires pourront être mis en place ultérieurement en fonction des demandes exprimées en comité d'organisation de la concertation.